Violence ou intimidation?

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

LIP 2012

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

LIP 2012

Pour prévenir, nous travaillons en équipe!

- ◆ Explication du code de vie en début d'année scolaire, compréhension commune et partagée des types de violence entre l'école, le service de garde et les parents
- ◆ Communication avec les parents
 - · Messages à l'agenda
- · Appels téléphoniques
- · Rencontres
- ♦ Programmes de développement des habiletés sociales:
 - ·Fluppy

- · Vers le Pacifique
- · Au cœur de l'harmonie
- ♦ Surveillance active du personnel de l'école sur la cour
- ♦ Services complémentaires:
 - · Technicienne en éducation spécialisée

- Psychoéducateur
- ◆ Ateliers avec l'agent sociocommunautaire du SPVM

Pour contrer l'intimidation, nous agissons!

Dès qu'une situation d'intimidation est signalée à un membre de l'équipe école, les intervenants concernés rencontreront les jeunes impliqués dans la situation pour y remédier. Un suivi sera fait auprès de la personne victime des gestes d'intimidation et auprès des intimidateurs pour éviter une reprise de l'intimidation.

Les parents doivent être attentifs à tout changement d'attitude de leur jeune. Si leur enfant n'a plus le goût de venir à l'école, ils doivent le questionner pour comprendre ses raisons. S'il en ressort que leur jeune est victime d'intimidation, ils doivent communiquer avec les intervenants de l'école pour qu'ils puissent aider les victimes à se sortir de cette situation. Grâce à la collaboration des intervenants et des parents, nous pourrons soutenir nos élèves et les aider à développer des outils pour faire face à l'intimidation.

Tout élève qui est victime d'intimidation ou de violence par un autre élève doit en parler à un adulte en qui il a confiance par exemple ses parents, son enseignant, un éducateur ou un autre adulte de l'école pour qu'il puisse rapidement intervenir.

Tout élève qui est témoin d'une situation d'intimidation doit aussi en parler à un adulte en qui il a confiance pour que la victime soit aidée le plus rapidement possible.

Pour effectuer un signalement ou une plainte

Toute personne peut signaler une situation à n'importe quel membre du personnel de l'école qui amorcera le protocole en collaboration avec la direction et l'équipe d'intervention de l'école.

Nos partenaires communautaires

 Service de police de la ville de Montréal
Poste de quartier #15
1625, De l'Église
Montréal, Qc
H4E 1G6
514-280-0115
www.spvm.qc.ca C\$\$\$ \$ud-Ouest-Verdun
CL\$C de \$aint-Henri
3833, rue Notre-Dame Ouest

3833, rue Notre-Dame Ouesi Montréal (Québec) H4C 1P8 514 933-7541